

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**LOI N°2016-043/ DU 30 JUILLET 2016 AUTORISANT LA
PROROGATION DE L'ETAT D'URGENCE DECLARE
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

**LOI N°2016-043/ DU 30 JUILLET 2016 AUTORISANT LA PROROGATION
DE L'ETAT D'URGENCE DECLARE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 30 juillet 2016

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La prorogation de l'état d'urgence déclaré sur le territoire national par le Décret n°2016-0513/P-RM du 20 juillet 2016 est autorisée jusqu'au 29 mars 2017 à minuit.

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 30 juillet 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**